

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0635^e** séance intensive
tenue le **31 janvier 2022**, à 10 heures
par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Carl-Ardy Dubois, M. Patrick Cossette, Mme Sylvie Dubois, Mme Nathalie Fernando, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen suppléant de la Faculté de l'aménagement : M. Juan José Torres Michel ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Denis deBlois, M. Jocelyn Dubuc, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Jean-Yves Frappier, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, M. Jonathan Goldman, Mme Julie Gosselin, M. Jean-Philippe Gratton, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jean Leclair, Mme Solange Lefebvre, M. Roger Lippé, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Ian Thomas MacDonald, M. Jean-François Masson, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, Mme Josette Noël, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, M. Sylvain Quessy, M. Julien Riel-Salvatore, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Mario Talajic, M. Jacques Thibodeau, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle, M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Liliette Michel, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Kétura Daméus, Mme Catherine Dionne, M. Alexis Ferland, Mme Marie-Hélène Rivest, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Lynne Thuot, M. Yannick Tremblay ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Fillion, M. Charles Gaudreau ; un invité : M. Vincent Larivière.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Gilles Savard ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Héту, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, M. Yan Kestens, M. Francisco A. Loiola, Mme Anne Marchand, Mme Amélie Maugère, Mme Monique Pagé ; une représentante des étudiants : Mme Alexandra Gariépy.

EXCUSÉS : le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : M. Michel Carrier ; les représentants du corps professoral : Mme Caroline Faucher, Mme Audrey Laplante, Mme Marie-Pierre Sylvestre ; un représentant du personnel enseignant : M. Paolo Spataro ; une représentante du personnel : Mme France Lebel ; un observateur : M. Jean-Paul Loyer.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Daniel Jutras, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens

Le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire
Michel Carrier

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de pharmacie

M. Denis deBlois, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie.

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

M. Charles Bélanger, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente.

Observateurs

La directrice générale de la Direction des ressources humaines
Karina Adams

Fins de mandat

Les doyens

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire
Shahrokh Esfandiari

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

Mme Asma Bouikni, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente.

Observateurs

La directrice générale par intérim de la Direction des ressources humaines
Pascale Carrier

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. Walter Schürch, professeur retraité du Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, décédé le 27 novembre 2021.

Faculté des arts et des sciences

M. Bernard Goulard, professeur retraité du Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 10 décembre 2021.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0635-1 **ORDRE DU JOUR**
2022-A0021-0635^e-676

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2022-A0021-0635^e-676.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0634^e séance tenue le 6 décembre 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : Information et discussion
8. Élection d'une ou d'un membre au Conseil de l'Université
9. Politique de l'Université de Montréal sur le libre accès aux publications savantes : état des lieux
10. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance : Le 14 mars 2022, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0635-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0634^e SÉANCE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0634^e séance tenue le 6 décembre 2021, tel que présenté.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire général, qui rappelle que lors de la dernière séance l'Assemblée universitaire avait convenu d'un retour en bimodal pour la séance de janvier, explique qu'en raison du contexte sanitaire actuel et des mesures devant s'appliquer jusqu'au 31 janvier 2022, la séance doit se tenir uniquement en mode virtuel. Un retour en bimodal sera possible lors de la reprise des activités non académiques sur le campus, possiblement en mars.

Le recteur fait un suivi à une question de M. Saul, à la page 6 du procès-verbal de la 0634^e séance de l'Assemblée universitaire, concernant la possibilité de diffuser aux membres de l'Assemblée universitaire un document comportant des pistes d'action visant à soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion dans les universités canadiennes, déposé dans le cadre d'une réunion d'Universités Canada. Après vérification auprès d'Universités Canada, ce document n'a pas été entériné par l'assemblée générale ni par la direction d'Universités Canada. Il s'agit d'un document entériné par un sous-comité. Ce document n'a pas été adopté non plus par l'Université de Montréal, les pistes d'action qui y sont mentionnées ne sont pas pertinentes pour l'UdeM, celle-ci ayant son propre plan d'action. L'organisme a répondu que le document n'est pas public et ne peut être communiqué à l'extérieur d'Universités Canada.

M. Fallu présente une première question en lien avec la réponse fournie par la présidente des délibérations, à la page 4 du procès-verbal (AU-0634-2.1), 3^e paragraphe, 2^e phrase, qui se lit « comme la personne n'avait pas levé la main pour demander la parole, elle ne pouvait être identifiée ». Étant donné les instructions qui ont été données à ce sujet lors de séances antérieures, comment aurait-il pu faire autrement pour faire un point d'ordre et comment faire désormais, puisque lorsqu'il y a déjà une liste de demandes d'intervention, il n'est pas fonctionnel de lever la main pour faire une demande de point d'ordre ?

La présidente des délibérations explique que la manière de procéder est de lever la main et dire « point d'ordre ». À ce moment, la présidente des délibérations lui donnera immédiatement la parole en passant devant les autres demandes d'intervention.

M. Fallu présente un commentaire en lien avec la réponse fournie par le recteur à sa question lors de la séance précédente, au point AU-0634-3, à savoir que « dans les circonstances, l'ordre était déjà rétabli et qu'il ne jugeait pas nécessaire d'inviter qui que ce soit au sein de l'Assemblée à reprendre l'ordre ». Il exprime sa très grande déception et ses préoccupations face à cette réponse.

Il mentionne que l'ordre ne pouvait pas être rétabli alors que la présidente n'avait pas repris la parole et que le recteur était interpellé par un membre qui lui demandait de reprendre la présidence devant la perte de contrôle de l'Assemblée par la présidente. Il indique qu'il ne déposera pas une motion de blâme à l'endroit du recteur, mais souligne qu'il est impossible de ressortir de cet événement sans perdre confiance, du moins à un certain degré, dans l'ultime responsable de sauvegarder l'ordre et le décorum de l'espace de délibérations qu'est l'Assemblée universitaire.

CORRESPONDANCE2022-A0021-0635^e-677

Le secrétaire général mentionne une correspondance en provenance du Département de communication de la FAS qui fait état d'une demande pour la décarbonisation de nos fonds de placement. Il cède la parole au recteur pour la réponse fournie au Département à ce sujet.

Le recteur fait état de la réponse qui a été fournie au Département de communication, par l'intermédiaire du directeur du Département. Il a rassuré l'assemblée départementale que les enjeux d'urgence climatique sont toujours pris en considération dans les activités de gestion de placements de l'UdeM. Les activités liées à l'investissement responsable vont bien au-delà de la cible de réduction, cela inclut d'autres mesures dont l'engagement actionnarial, la considération des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des portefeuilles et l'exercice des droits de vote ; des éléments qui s'intègrent dans la stratégie de développement durable en voie d'être mise en œuvre à l'UdeM. L'intensité carbone pondérée est une mesure pertinente qui constitue un objectif cohérent avec les

orientations prises par les autres établissements signataires de la charte mentionnée dans la résolution du Département. La cible fixée en 2021 était associée à l'époque à l'Accord de Paris et était cohérente avec les mesures proposées par le GIEC. Les cibles changent aussi à l'échelle des différents États, y compris le Canada. On peut donc imaginer que cette mesure et cette cible soient en constante évolution. Enfin, il faut distinguer le Fonds de dotation du Fonds de retraite de l'UdeM, lequel n'est pas assujéti au contrôle de la direction de l'Université, mais relève du Comité de gestion du fonds de retraite indépendant qui gère les politiques d'investissements de son propre chef, donc sans liens immédiats ou directs avec la direction de l'Université.

AU-0635-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0635-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Sur le plan des admissions, on constate une légère augmentation des autorisations à s'inscrire par rapport à l'année dernière : 4 % au 1^{er} cycle, près de 10 % au 2^e cycle, quant au 3^e cycle, la situation est stable. Évidemment il y a des variations importantes d'une faculté à l'autre, on constate une baisse significative à la FEP qui fera l'objet d'un suivi serré.

Le recteur fait ensuite état de deux initiatives en cours qui visent à soutenir l'enseignement, la formation et l'apprentissage. Le concours de Prix d'excellence en enseignement, dont la date limite de dépôt des candidatures est le 14 mars. Il invite les membres du personnel enseignant à proposer des candidatures et à consulter l'information sur le site Web de l'UdeM. D'autre part, la 7^e édition du programme d'appui au soutien à la réussite étudiante a également été lancée, une communication à ce sujet a été transmise à la communauté le 24 janvier dernier. Les projets sélectionnés peuvent obtenir une aide financière allant jusqu'à 25 000 \$.

Il souligne ensuite l'ouverture d'un Bureau Europe de l'UdeM, sous la direction, depuis le 4 janvier, d'une nouvelle directrice, Mme Isabelle Lépine. Basé à Paris, le Bureau Europe de l'UdeM a pour objectif d'assurer la diversification des publics étudiants, le rayonnement du corps professoral et l'amélioration de la visibilité de l'UdeM tant en Europe que dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, en particulier, avec lesquels on souhaite travailler plus étroitement. Ce bureau est occupé en collaboration avec HEC.

Il évoque les nombreuses relations gouvernementales ayant eu lieu au cours des dernières semaines, la plupart du temps reliées aux enjeux liés avec la rentrée, principalement avec les autorités du MES, dont il fera état au point d'information relatif à la COVID-19.

Le recteur mentionne les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions, et des nominations au cours des dernières semaines. Il souligne également l'obtention par des membres de la communauté universitaire de 10 nouvelles chaires CRC, et le renouvellement de 4 chaires CRC ; et quelques nouvelles en matière de financement de la recherche reçu par des professeurs.

Le 25 décembre 2021 avait lieu le lancement du télescope spatial James Webb qui contient à son bord deux instruments construits par l'UdeM. En contrepartie, l'UdeM pourra bénéficier de l'utilisation du télescope pour les professeurs et les étudiants. Le recteur souligne le travail à cet égard de René Doyen, professeur titulaire au Département de physique de l'UdeM et chercheur principal de la mission James Webb pour le Canada, et de Nathalie Ouellette astrophysicienne et scientifique chargée des communications pour le télescope au Canada, qui est aussi associée à l'UdeM.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que l'équipe d'étudiants de l'ESPUM a remporté le 4^e concours mondial de cas en évaluation 2021. Il s'agit de la première équipe canadienne à remporter cette importante compétition.

Il invite ensuite la vice-rectrice Valérie Amiraux à faire un bref survol de ce qui s'est passé dans les dernières semaines pour ce qui touche la liberté d'expression en contexte universitaire.

Mme Amiraux fait d'abord mention d'un texte paru dans *Le Devoir*, cosigné par le recteur, le vice-recteur Jean-François Gaudreault-DesBiens et elle-même, publié dans le contexte de la remise du rapport de la commission Cloutier à la fin de l'année 2021. Elle présente ensuite un suivi des différentes recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, adoptées par l'Assemblée universitaire en octobre dernier.

AU-0635-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Cossette informe que la Faculté de médecine a déposé sa planification stratégique pour les cinq prochaines années. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le conseil de faculté, l'information est disponible sur le site Web de la Faculté de médecine. Il souligne la collaboration des centres affiliés et de toute l'équipe de direction de l'Université et remercie les membres de la communauté de la Faculté de médecine pour leur collaboration.

M. Ghanty souligne la nomination à l'Assemblée universitaire d'une nouvelle personne représentant le personnel, Mme Lynne Thuot.

Mme Filion informe que la 7^e édition des Prix d'excellence des professionnels et professionnelles de recherche est en cours. Elle invite les professeurs et chercheurs à inciter leurs professionnels de recherche à poser leur candidature afin que l'UdeM soit bien représentée parmi les lauréats.

AU-0635-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

En lien avec la politique visant à prévenir l'incivilité et le harcèlement évoqués précédemment par Mme Amiraux, M. Fallu demande s'il serait opportun de présenter à l'Assemblée universitaire la version adoptée par le Comité de prévention du harcèlement avant de l'acheminer au Conseil, afin de recueillir des commentaires et par souci de transparence.

Le secrétaire général rappelle que ce règlement ayant des incidences disciplinaires relève depuis plusieurs années du Conseil de l'Université. Il peut soumettre la question, mais il doute que le Conseil souhaite impliquer l'Assemblée dans l'adoption de ce règlement puisque c'est maintenant sa prérogative.

En lien avec la position de l'UdeM à l'égard de la liberté universitaire, M. Boismenu demande au recteur si, dans l'éventualité où une loi est présentée par le gouvernement du Québec à ce sujet, une action concertée de la part des universités est envisagée, ou si chacune interviendra de manière individuelle.

Le recteur indique que les interventions des universités seront à la fois concertées et individuelles. L'UdeM a déjà fait valoir, notamment devant la Commission Cloutier, la perspective de l'UdeM et les mesures qui sont en voie d'élaboration à l'UdeM, dans l'espoir que la loi soit respectueuse de l'autonomie des universités. Une réponse collective des chefs d'établissement par la voie du BCI est aussi prévue. Il ignore si un texte législatif sera déposé avant la fin de la présente session parlementaire à Québec.

M. George demande s'il est possible d'étendre le processus adopté dans le cadre de la pandémie pour les étudiants qui ne pouvaient se présenter à un examen, à des situations exceptionnelles comme le décès d'un proche.

Mme Béliveau indique que le processus qui a été mis en place vise à éviter les abus, mais il sera revu afin d'y ajouter un élément à cet effet. Elle en profite pour mentionner que l'on a prolongé jusqu'au retour de la semaine de relâche le retrait de l'exigence d'une pièce justificative dans le cas d'une absence à une évaluation. Les étudiants n'ont pas à présenter de pièce justificative pour déclarer qu'ils doivent s'absenter à une évaluation, ils doivent faire une déclaration sur l'honneur. Ceci dans le contexte où la plupart des pièces justificatives sont des billets médicaux et que l'on souhaite éviter de surcharger le réseau de la santé dans le contexte actuel.

Mme Lefebvre mentionne des difficultés exprimées par des collègues concernant la double authentification instaurée à l'UdeM récemment. On souhaiterait avoir l'option d'activer son cellulaire pour l'authentification à l'étranger. Elle demande pourquoi on ne donne pas l'option de récupérer un code par le biais d'un autre courriel que le courriel institutionnel de l'UdeM. En lien avec une question posée lors de l'Assemblée, elle mentionne aussi que l'implantation de cette double authentification a été très difficile pour plusieurs pendant plusieurs semaines.

M. Filteau indique que les problèmes, qui ont eu lieu en novembre et qui ont touché environ 1000 personnes, ont été corrigés rapidement. Par ailleurs, il existe plusieurs façons de confirmer la double authentification, le cellulaire en étant une parmi d'autres. Il demandera au TI de diffuser un rappel relatif aux modes d'utilisation de ces méthodes.

Mme Hedaraly mentionne que le programme Explore fait partie de l'École de langues de la FEP, notamment son volet français, un programme agréé de bourses fédérales et provinciales. Ce programme a été annulé en 2020 et en 2021 à cause de la pandémie. Le personnel enseignant du programme Explore a reçu la confirmation que le programme sera réactivé pour l'été 2022. Elle demande si l'on peut confirmer que le programme Explore sera de nouveau offert pour les années 2023 et suivantes.

M. Janosz indique que l'on est en attente de la confirmation quant à la poursuite du programme cet été. Pour les années suivantes, on est à étudier les différentes voies qui permettront à la FEP de remplir sa mission, la poursuite du programme Explore étant une des options étudiées parmi d'autres.

Mme Hedaraly demande quels critères d'évaluation seront considérés par la FEP pour la poursuite de ce programme.

M. Janosz dit ne pouvoir répondre actuellement, mais pourra faire un suivi à la suite des discussions qui ont lieu dans le cadre de la planification stratégique pour positionner au mieux la FEP dans le cadre de sa mission de francisation au sein de l'Université.

Mme Noël présente une question en lien avec la double authentification des étudiants dans le cadre des examens par ordinateur. Elle souhaiterait que des consignes soient énoncées à ce sujet afin d'en informer les surveillants d'examens.

M. Filteau mentionne qu'un courriel a été transmis aux utilisateurs la semaine dernière concernant la procédure permettant de se désengager de la double authentification pour la journée. Pour les étudiants, l'implantation de la double authentification aura lieu à partir du 7 février, des communications sont prévues à cet effet. Enfin, la solution pour StudiUM ne sera pas activée immédiatement, mais plutôt après les examens de mi-session ; les facultés en ont été informées.

Sur le même sujet, M. Gaudreau demande pourquoi l'UdeM ne fournit pas une clé de sécurité à ses employés plutôt que ceux-ci doivent utiliser leur cellulaire personnel.

M. Filteau explique que les clés de sécurité ne sont pas retenues surtout pour des raisons de sécurité.

M. Lewis explique que n'ayant pas de cellulaire, il n'a pas d'alternative pour procéder à l'authentification à deux facteurs. Il aimerait une solution alternative, indiquant qu'une authentification par courriel serait idéale.

M. Saul fait part que l'on reçoit beaucoup de pourriels, qui sont une nuisance. Il demande s'il serait possible de resserrer les filtres à cet effet.

M. Filteau convient que les pourriels constituent un problème constant, cependant les filtres de l'UdeM bloquent au moins un million de courriels par jour. L'ajustement des filtres et la vigilance contre cette malveillance sont assurés de manière constante.

M. Fallu présente une question au sujet du partenariat entre l'UdeM et Bell cause pour la cause, notant que des associations et des acteurs du terrain soulèvent plusieurs problèmes sur cette campagne, dont il donne plusieurs exemples. Devant la montée de la contestation de cette campagne qui causerait plus de méfaits que de bienfaits, il questionne la pertinence d'un partenariat avec Bell cause pour la cause.

Mme Béliveau confirme que les Services à la vie étudiante sont partenaires de la campagne Bell cause pour la cause, dont certains éléments de philanthropie permettent de soutenir certaines activités de l'Université. Ce partenariat est revu chaque année et donc il pourra être revu à l'occasion des prochaines campagnes.

AU-0635-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur fait un bref rapport en lien avec le contexte de la COVID-19 à l'Université. Il souligne d'abord le retour des étudiants en présentiel à compter d'aujourd'hui. En ce qui concerne les statistiques, il explique qu'en raison des changements appliqués par la Santé publique en matière de traçage des cas de COVID-19, notamment le fait qu'il n'y a plus de tests PCR généralisés, plusieurs cas positifs de membres de la communauté ne sont pas déclarés, de sorte que les chiffres sur la page Info COVID-19 ne sont pas nécessairement très fiables et on s'interroge sur la nécessité de continuer à faire cet exercice. Les gens ne doivent pas se fier au nombre de cas déclarés rapportés sur ce site. Les nouvelles sont bonnes sur le plan de la couverture vaccinale : en date du 20 janvier, près de 93 % des employés et 95 % des étudiants ont la double vaccination et près de 72 % des membres de la communauté universitaire sont entièrement vaccinés. Il souligne que la triple vaccination est un élément essentiel dans la lutte contre la COVID-19 et dans la protection de la capacité du système de santé de réagir à cette pandémie.

La Santé publique et le MES donnaient le feu vert pour un retour en présentiel à compter du 17 janvier, mais l'UdeM a décidé d'attendre au 31 janvier, une décision qui a été prise à partir des expertises et de réflexions internes. On a retardé au 31 janvier pour voir si l'on assisterait à un renversement de la tendance, ce que l'on constate, la 5^e vague est en voie de s'essouffler. Comme on n'est pas à l'abri d'un autre variant, il insiste sur le respect strict des mesures sanitaires en place à l'Université, qui sont une des conditions essentielles du maintien des activités de l'Université. Le bon déroulement du trimestre d'automne est imputable aux efforts faits par les membres de la communauté dans le respect des mesures sanitaires. À compter d'aujourd'hui, la priorité est accordée à l'enseignement, à la recherche et à l'accompagnement de la communauté étudiante par le personnel dont la présence est nécessaire à cet effet. L'objectif est de limiter la densité de personnes sur le campus, ce qui fait que l'on privilégie le télétravail pour le personnel administratif. Le retour se fait selon les mesures sanitaires qui sont accessibles sur le site Info COVID-19. Il y aura des mesures d'accommodement pour les personnes qui doivent s'isoler, comme évoqué précédemment. Sur la disponibilité de tests rapides à l'UdeM, le Ministère indique que la priorité va aux écoles primaires et secondaires. Éventuellement, il est possible que des tests rapides soient disponibles pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur. Il n'y aura pas de centre de dépistage ni de clinique de vaccination à l'UdeM malgré les efforts faits à cet égard ; la Santé publique indique que les ressources ne sont pas au rendez-vous pour installer un centre de vaccination à l'UdeM. Cependant, à la suite de discussions avec la DRSP et le CIUSSS Centre-Ouest, des brigades UdeM constituées de membres du corps enseignant et d'étudiants et étudiantes du secteur de la santé pourront participer à l'effort dans des cliniques de dépistage ou pour des essais d'ajustement du N-95. Par ailleurs, la Faculté de médecine mène avec le CIUSSS Centre-Sud un projet pilote de cliniques éphémères dans les quartiers à faible taux de vaccination dans le cadre d'un partenariat avec le MSSS, annoncé la semaine dernière par le ministre de la Santé.

M. Lewis désire savoir quelle consigne un enseignant doit suivre dans le cas où il constate des symptômes grippaux alors qu'il doit donner un cours : l'isolement préventif ou se présenter pour donner son cours ?

Mme Béliveau indique qu'il faut faire un test d'auto-évaluation ; dans le cas d'une évaluation positive, l'enseignant devra prévenir les étudiants qu'il n'y aura pas de cours, comme lorsqu'il est malade. Si l'enseignant doit s'isoler, mais n'est pas symptomatique et qu'il est en mesure de donner le cours à distance, il peut choisir d'offrir le cours à distance.

En lien avec la question de M. Lewis, M. Masson mentionne que les informations qui concernent le retour sur le campus sur le site Info COVID-19 de l'Université ne sont pas claires, par exemple il n'est pas précisé si le retour se fait par exemple au bout de 5 jours, 10 jours ou à la disparition des symptômes. Il demande s'il serait possible d'ajouter des informations sur le site à ce sujet.

Le recteur précise que les mesures de retour sont dictées par la Santé publique. Il sera vérifié si celles-ci sont clairement indiquées sur le site, le cas échéant, des clarifications seront apportées.

M. Masson demande s'il est possible de modifier les modalités d'enseignement qui répondraient à une particularité personnelle ou médicale, à ce moment-ci de la session, ou si l'on doit s'en tenir à ce qui a été prévu à l'automne.

Le recteur indique que pour des raisons qui tiennent à l'organisation générale des cours à l'échelle de l'Université, il n'est pas possible d'avoir des modalités variables selon la préférence des professeurs en fonction de leur situation particulière, sauf les situations de nature médicale qui affectent les enseignants qui ont besoin d'un accommodement particulier en raison de leur état de santé ou de leur absence passagère du fait qu'ils sont affectés par la COVID-19. Outre cela, les modalités d'enseignement prévues sont telles qu'annoncées.

M. Masson dit sentir qu'il y a un peu de réticence de certains collègues dans le contexte sanitaire.

Le recteur réitère que tous les officiers académiques sont conscients qu'il y a un certain niveau de réticence, cependant il est nécessaire de prendre une décision de nature institutionnelle, la décision qui a été prise est de retourner en présentiel en respectant les conditions sanitaires et en tenant compte de la volonté de l'Université d'assurer autant que possible l'enseignement sur le campus. Il y a un choix institutionnel de ne pas faire de l'UdeM une université à distance et, dans la mesure du possible et dans les conditions sanitaires gérables, de revenir en présentiel pour assurer aux étudiants et étudiantes la formation sur place, qui est l'ADN de l'UdeM.

M. Lévesque-Groleau dit avoir appris dans le cadre d'une assemblée départementale que certains départements vont offrir aux membres de leur personnel enseignant des masques N-95. Dans un souci d'équité pour les écoles et départements qui ont moins de ressources, est-ce que l'Université prévoit offrir des masques N-95 à l'ensemble des enseignants et non seulement à des unités qui en ont les moyens ?

M. Filteau indique que l'Université a acheté des masques N-95 pour les cliniques, et que ceux-ci ne sont pas disponibles à grande échelle parce qu'ils sont réservés pour le secteur de la santé, suivant les recommandations de la CNESST. Si les départements veulent en faire l'achat, ceux-ci doivent se conformer aux règles en vigueur pour l'achat de ces équipements. L'Université offre les masques de procédure selon la recommandation de la Santé publique.

Mme Rivest mentionne que dans la communauté étudiante, le retour sur les campus représente pour plusieurs un soulagement, notamment au niveau de la santé psychologique et de la motivation académique. Ce sera également une période stressante pour plusieurs, par exemple, pour les parents étudiants. Elle invite à visiter le site *Web Tout le monde a des bas* qui comporte des ressources en santé psychologique et à consulter le Guide d'action bienveillante fait à l'intention du personnel de l'Université pour soutenir sa communauté étudiante. Enfin, elle rappelle que dans le contexte sanitaire, la

communauté étudiante a besoin d'une prévisibilité. Elle remercie les départements et les enseignants qui ont déjà fait parvenir des scénarios d'adaptation possibles à leur communauté étudiante et invite les autres départements à faire de même.

M. Riel-Salvatore présente une question au sujet de la décision, dans le cadre du retour en présentiel, concernant l'emploi du masque et l'option de ne pas le porter lorsque l'enseignant donne un cours. Il désire savoir sur quels critères se fonde cette décision. À son avis, cela crée une division au moment où l'on devrait avoir une approche commune et constante.

Le recteur réitère qu'il n'y a pas de décision qui fait l'unanimité sur le sujet. Il rappelle que c'était la mesure qui a été adoptée pendant la période de pointe, la plus critique de la pandémie. Considérant l'évolution de la situation sanitaire au cours des dernières semaines, on a tenu compte d'un équilibre entre les mesures sanitaires, la qualité de l'expérience étudiante, la capacité des professeurs d'enseigner de manière efficace avec ou sans masque. Ces considérations sont appuyées aussi sur les informations de la Santé publique, notamment sur des données scientifiques sur la transmission des aérosols. Dans ce cadre, la distanciation de 2 mètres en classe est un facteur très important. On est conscient que cette mesure apparaît à certains comme étant une source de division, mais une mesure inverse serait aussi une source de division au sein de la communauté.

En écho à Mme Rivest, Mme Daméus souligne que dans un contexte où les mesures changent rapidement, la communauté étudiante se pose beaucoup de questions. On invite les unités académiques à être en communication active avec leurs associations étudiantes, entre autres pour discuter des mesures académiques qui sont spécifiques au programme ou au département, afin de s'assurer que tous seront bien informés et d'avoir un retour sur le campus le plus paisible possible.

M. Prat présente deux commentaires au sujet du port du masque N-95. Étant clinicien, au cours des deux dernières années il a travaillé dans les hôpitaux auprès de patients atteints de la COVID-19, en n'ayant porté que le masque de procédure sans avoir attrapé la COVID-19. Il considère que les masques de procédure sont bien suffisants. Il souligne également la difficulté de donner un cours de trois heures avec un masque N-95.

M. Desjardins fait remarquer qu'il n'y a pas de mesures claires à l'intention du personnel enseignant concernant l'isolement et la décision touchant la prestation des cours, à savoir en mode hybride, à distance, etc. On demande que la direction diffuse des informations claires à cet égard dans les meilleurs délais.

Le recteur souligne qu'un grand défi dans ce contexte où les informations changent rapidement est celui de la communication. La semaine dernière, il a fait un tour des informations sur le site de l'Université et en a trouvé beaucoup. Mais à la lumière de ce qui est dit aujourd'hui, tant par M. Desjardins que par les membres de la communauté étudiante, un retour sera fait sur les informations disponibles.

M. Beaudry rappelle que dès le début de la pandémie, l'entretien ménager a été identifié comme étant un élément au cœur de la stratégie pour assurer la sécurité des campus. Or, il a constaté que la qualité de l'entretien ménager sur les campus, particulièrement à la Faculté de médecine vétérinaire, est très déficiente, notamment depuis l'année 2021-2022, dans le contexte du retour en présentiel. Aucune amélioration n'a été apportée dans les dernières semaines malgré le fait que cela a été rapporté à la DI. Il estime que des actions concrètes doivent être mises de l'avant, surtout que l'on mentionne à l'Assemblée universitaire que l'on ne lésinera pas sur les conditions dans lesquelles la session d'hiver doit se tenir.

M. Filteau dit prendre note du commentaire et communiquera avec la DI pour s'assurer du respect des contrats.

M. Fallu évoque les discours sociaux actuels au sujet du risque d'hospitalisation des personnes non vaccinées, incluant les décès. Il se dit très préoccupé par les effets négatifs de ces discours qui contribuent à créer de la division, de l'exclusion et de la stigmatisation. Il souligne également l'utilisation politique des statistiques : on amalgame dans une moyenne les gens non vaccinés ayant des maladies

chroniques et les jeunes non vaccinés et en très bonne santé, ce qui a pour effet de créer de la division sociale. Il invite tous à garder cet aspect en tête, notamment les experts, lorsqu'ils s'expriment sur le sujet.

En écho au commentaire de M. Prat au sujet des masques N-95, Mme Bureau, qui est clinicienne au CHUM, témoigne qu'elle porte également le masque de procédure dans le cadre de ses fonctions et qu'elle considère cette protection suffisante. En lien avec le plaidoyer récent de la FMSQ pour la reprise des activités dans la normalité dans les centres hospitaliers, elle demande si l'UdeM a des objectifs particuliers ou si elle attend les recommandations des officiers en santé publique.

Le recteur précise qu'en ce qui concerne les activités de l'Université, la reprise des activités d'enseignement en présentiel, avec prudence, est un pas dans cette direction. Une vision qui est partagée par la grande majorité des membres de la communauté universitaire qui souhaite que l'Université se vive sur le campus. Il réitère que la vision et la mission de l'Université sur la longue durée sont d'être une université qui mise sur les interactions sur le campus.

La présidente des délibérations attire l'attention sur le peu de temps disponible avant la pause du midi pour traiter le point 8, rappelant que le point 9 devra être abordé à compter de 13 h. Il est entendu de recevoir les trois interventions qui sont annoncées, suivies des réponses de la direction et d'ensuite passer au point 8 de l'ordre du jour.

En complément d'information, Mme Béliveau précise que l'Université a maintenu ses activités cliniques sur le campus, avec les mesures adéquates, et le tout se passe très bien. D'autre part, l'Université travaille avec ses partenaires du réseau de la santé et des services sociaux pour le maintien des stages en fonction des objectifs pédagogiques déterminés.

En lien avec le commentaire de M. Fallu, M. Thibodeau dit être d'accord que les données sont souvent difficiles à analyser, à comprendre et à retransmettre, mais que souvent le problème évoqué par M. Fallu vient des journaux. Il tient à souligner que les membres de son département sont des experts qui se prononcent publiquement et dit avoir entière confiance qu'ils sont en mesure d'expliquer, d'informer la population et d'analyser les données.

M. Saul présente trois questions concernant la décision de l'Université en lien avec le contexte de la pandémie. Premièrement, pourquoi la direction a opté pour la voie autoritaire, soit le présentiel mur à mur à l'exclusion de toute autre option, étant donné qu'il s'agit d'une situation temporaire ? Deuxièmement, les tests PCR n'étant plus utilisés, comment allons-nous savoir ce qui se passe sur le campus du point de vue sanitaire ? Troisièmement, sur les éclosions en classe, qu'est-ce qu'on fait lorsqu'on sait qu'il y a eu un membre de la classe qui a eu la COVID-19 ? Qu'a-t-on prévu devant ce genre de situation qui peut être très anxiogène pour les membres de la classe ?

M. Gaudreau revient sur la révision qui sera faite des informations et consignes relatives à la COVID-19 diffusées sur le site Web de l'UdeM. Il invite à prendre aussi en considération lors de cet exercice les employés de la recherche qui sont moins concernés par certaines informations communiquées, par exemple en ce qui concerne la distanciation dans les laboratoires. On souhaite également des informations spécifiques à ce groupe, notamment concernant la rémunération en cas d'isolement, ainsi qu'un appel pour demander aux gestionnaires d'être plus flexibles, par exemple sur le télétravail, les décisions étant variables selon les personnes.

En ce qui concerne la recherche, Mme Hébert invite à consulter le site de la recherche, dans la section COVID-19, qui contient des informations spécifiques aux enjeux des activités de recherche ainsi que le lien pour contacter une conseillère qui s'occupe des enjeux particuliers du maintien des activités de la recherche dans le contexte de la COVID-19.

En réponse à la question de M. Saul concernant ce que l'on doit faire si on sait qu'il y a un cas dans la classe, le recteur rappelle qu'il y a des mesures de déclaration qui sont détaillées sur le site Info COVID de l'UdeM, qu'il passe en revue. En ce qui concerne la deuxième question, sur la mesure des cas : dans le contexte où l'on n'aura plus de tests PCR en raison de la pénurie de ces tests, soit les gens utiliseront des tests rapides pour identifier leur situation virale, soit ils ne feront pas de tests, mais déduiront

à la lumière de leurs symptômes qu'ils sont probablement infectés par la COVID. Dans ces cas, tous les membres de la communauté sont encouragés à remplir le formulaire d'autodéclaration. Bien que l'on n'aura pas un tableau exact de la situation sanitaire sur le campus, on aura des indications à partir de ce taux d'autodéclaration et aussi à partir des absences qui seront communiquées. En réponse à la première question, le recteur indique que la posture de l'Université n'est pas une posture autoritaire, mais plutôt de gestion raisonnable, bienveillante et précautionneuse des activités sur le campus qui s'appuie sur la volonté d'assurer une certaine prévisibilité à la communauté étudiante. Il importe d'assurer à la communauté étudiante des programmes qui sont prévisibles, ce qui exige que la décision soit prise à l'échelle de l'Université.

En lien avec les préoccupations évoquées par M. Gaudreau, M. Courchesne convient que le personnel de recherche a un environnement de travail qui se distingue. Ceci dit, ils sont soumis à des conditions analogues (rémunération, congés, etc.). Concernant les directives données aux gestionnaires concernant la gestion des horaires, elles sont basées sur la souplesse et la flexibilité pour accommoder les personnes afin qu'elles puissent être capables d'assurer leur prestation en respect des conditions de santé qui les touchent.

AU-0635-8 **ÉLECTION D'UNE OU D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

2022-A0021-0635^e-678, 679

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'une ou d'un membre au Conseil de l'Université ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidates. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Madame Aminata Bal
Adjointe au doyen
Faculté de droit

Madame Malijai Laure Caulet
Coordonnatrice de recherche
Centre international de criminologie comparée

Madame Annie Descôteaux
Responsable
Bureau du patient partenaire
Faculté de médecine

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme du premier tour, Mme Aminata Bal est déclarée élue avec 46 voix en sa faveur sur 85 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Conseil de l'Université pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2026 :

- Mme Aminata Bal, adjointe à la doyenne à la Faculté de droit, à titre de membre provenant des autres catégories du personnel.

La vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Hébert, rappelle que la politique institutionnelle sur le libre accès aux publications savantes a été adoptée par l'Assemblée universitaire le 2 décembre 2019, au terme d'un débat rigoureux et ouvert, et qu'il avait été convenu d'en réévaluer la portée quant aux objectifs de science ouverte et de libre accès. En raison de la pandémie, le plan de communication qui avait prévu pour le printemps 2020 a été reporté. Elle souligne le travail remarquable fait par les bibliothèques dans la mise en œuvre de cette politique et dans le soutien apporté à la communauté universitaire. Elle rappelle la responsabilité individuelle et collective en regard de la publication en libre accès pour les personnes qui ont des subventions des organismes subventionnaires qui exigent le libre accès. Elle cède ensuite la parole à M. Vincent Larivière, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, pour présenter un état des lieux sur le libre accès aux publications savantes, suivi de Mme Stéphanie Gagnon, directrice générale de la Direction des bibliothèques, qui fait le point sur l'impact de la politique sur le dépôt des publications d'auteurs UdeM dans le dépôt institutionnel Papyrus. La présentation reporte au document 2022-A0021-0635^e-680.

M. Bouchard souligne que l'UdeM a la chance d'avoir des leaders avec de l'expertise scientifique comme Vincent Larivière ainsi que Jean-Claude Guédon. Érudit est le fer de lance utilisé par le FRQSC et reconnu par les conseils subventionnaires et est devenu une infrastructure scientifique majeure soutenue par la FCI. Il salue le leadership de l'UdeM sur ce dossier et souligne que la politique institutionnelle a atteint un niveau de maturité qui traduit des années d'implication et de leadership, qui devrait être une source de fierté.

M. Papillon souligne également le leadership de l'UdeM dans ce dossier. Il présente une question sur la viabilité à long terme de la stratégie verte, demandant si elle n'est pas vouée à l'échec du fait que cette approche n'apporte pas de changement structurel aux modèles de publication puisqu'on n'est pas amené à s'attaquer aux monopoles des grands éditeurs. Et d'autre part, du fait qu'il est de plus en plus difficile de s'assurer d'un taux de conformité élevé. Par ailleurs, où en est l'UdeM sur la question des accords transformatifs que les grandes compagnies privilégient, du moins en sciences sociales ? Enfin, à quel point l'approche du délai de 12 mois que les organismes subventionnaires canadiens, entre autres, favorisent est viable à long terme, surtout considérant qu'ailleurs dans le monde on ne privilégie pas un tel modèle ?

M. Larivière explique que le succès de la voie verte dépend des mécanismes de suivi utilisés. Il ne croit pas que la voie verte est vouée à l'échec ; la voie verte est la route par laquelle il fallait aller. L'alternative de la voie dorée, que certains ont prise, s'avère être beaucoup plus coûteuse. En ce qui concerne le délai de 12 mois, il confirme que les nouvelles politiques vont mettre fin aux embargos. Il souligne cependant que l'élément du plan S qui sera le plus difficile n'est pas l'embargo, mais plutôt la question de la gestion des droits et des copyrights.

Mme Gagnon revient sur les accords transformatifs, confirmant qu'il s'agit d'une tendance lourde ; le réseau canadien de documentation en recherche propose désormais des ententes en ce sens. Les bibliothèques y adhèrent dans la mesure où elles trouvent leur intérêt. Ce sont des ententes qui ne tiennent que si l'ensemble des joueurs maintiennent leurs investissements. Mais il reste aux institutions de défrayer les coûts. Donc on est en observation, et pour le moment on voit des effets intéressants, mais il est trop tôt pour tirer des conclusions.

M. Boismenu fait d'abord un commentaire sur l'appui que la bibliothèque donne avec son programme de financement de monographies savantes en libre accès, une importante initiative. Son deuxième commentaire porte sur les formules qui visent à limiter l'impact des oligopoles. Enfin, il observe que le fait d'avoir réduit certains bouquets d'abonnements coïncide avec le changement de statut de la bibliothèque pour ce qui est de la diffusion des publications scientifiques, de sorte que l'UdeM est devenue un emprunteur net. Il regrette que la Bibliothèque de l'UdeM soit dans une situation déficitaire en termes de diffusion scientifique.

Observant que les accès à de nombreux journaux deviennent gratuits après quelques mois, M. Lippé demande s'il est attendu des chercheurs qu'ils mettent leurs publications sur Papyrus sachant que cela deviendra accessible. Il s'informe ensuite des règles pour soumettre des documents comme des méthodes, souvent reliées en volumes.

M. Saul demande quelles sont les modalités pour diffuser un livre en libre accès et comment se gèrent les droits avec les éditeurs dans ce cadre.

En réponse au commentaire de M. Boismenu, Mme Gagnon confirme qu'il y a eu des changements et que les bibliothèques empruntent davantage aux autres bibliothèques universitaires qu'elles ne leur prêtent. Son équipe suit de près ce changement. Il ne reste par ailleurs qu'un grand ensemble de périodiques qui est en situation de déconstruction. Une entente a été trouvée avec Taylor and Francis. On conserve nos principes de négociation avec le juste prix avec ces grands éditeurs, mais on tente de faire au mieux pour répondre aux besoins et développer une collection performante qui réponde aux besoins de la recherche et de l'enseignement. Pour ce qui est de la question de l'embargo, elle confirme qu'il est possible de déposer immédiatement la publication dans Papyrus, (ICI) qui est en mesure de gérer l'embargo et de ne diffuser le contenu qu'au moment autorisé dans le contrat de publication avec l'éditeur. En réponse à M. Saul, elle explique le processus pour le dépôt en libre accès. Elle signale également les ateliers de dépôt qui sont offerts par la bibliothèque et l'équipe de soutien au dépôt qui est disponible pour soutenir les membres de la communauté universitaire dans ce processus.

Sur ce dernier point, M. Larivière précise que les livres sont exclus de la politique, seuls les articles peuvent y être déposés. Certains éditeurs ne sont pas en faveur d'une telle politique, notamment en histoire. La plupart du temps, il y a moyen de négocier avec eux pour permettre cette diffusion en parallèle en leur faisant valoir que c'est à leur avantage parce que cela contribue à leur visibilité.

En réponse à M. Lippé, Mme Hébert indique que même si l'on a déposé une publication en libre accès ailleurs, les discussions étaient à l'effet que l'on souhaitait que les travaux soient déposés dans Papyrus. On est en mesure de s'engager à ce que Papyrus demeure une plateforme qui répond à nos valeurs et principes en termes d'accès libre. Donc ce n'est pas mutuellement exclusif.

Mme Gagnon ajoute que Papyrus est le canal privilégié, toutefois si un dépôt avait été fait dans un autre canal qui est fiable et pérenne, on considère que l'on s'est conformé à l'exigence de la politique, donc qu'il n'était pas nécessaire de faire la double action.

Mme Hébert confirme qu'il en va de même pour les méthodes qui pourraient être incluses dans Papyrus. Par ailleurs, elle souhaite savoir si la communauté est ouverte à ce que l'on redonne certaines informations à ce sujet. On souhaitait, avec les bibliothèques, mettre le pied sur l'accélérateur pour une communication pour améliorer la sensibilisation sur la politique et ce qu'elle peut offrir à la communauté pour faire connaître son travail. Des courriels qu'elle a reçus de certains membres de la communauté universitaire lui ont permis de constater que la politique n'était pas entièrement comprise, par exemple certains chercheurs étaient inquiets d'avoir à payer auprès de l'éditeur pour se conformer. Elle tient à préciser qu'il y a une voie verte et accessible qui est disponible pour l'ensemble de la communauté universitaire.

M. Lippé s'informe du cas d'une publication faite dans un journal qui ne la rend pas disponible avant six mois, sauf sur abonnement : doit-on quand même la déposer dans Papyrus ?

Mme Hébert réitère que l'on encourage à rendre disponibles les publications le plus rapidement possible par cette voie.

M. Chénier-Marais indique qu'en tant qu'étudiant, il entend parler de cette politique pour la première fois. Il estime qu'il serait très opportun de faire une communication auprès des étudiants.

M. Arsenault considère également que ce serait une bonne idée de faire un rappel.

Mme Royle, qui mentionne que le système fonctionne très bien, suggère de programmer des mots clés de recherche pour que les liens apparaissent dans les recherches Web, ce qui contribuerait à accroître la visibilité de Papyrus.

Mme Bureau estime pertinent de refaire une campagne. Elle demande qui parmi les auteurs ont la responsabilité de mettre en diffusion libre un article, pour être conforme à la politique.

M. Papillon considère également pertinent de faire plus de sensibilisation auprès de la communauté universitaire. Il encouragerait aussi le travail de sensibilisation par rapport aux politiques des organismes subventionnaires par rapport au libre accès, pour s'assurer d'une bonne concordance entre les différents acteurs.

En réponse à Mme Bureau, Mme Gagnon précise que tous les auteurs de l'UdeM sont tenus de faire le dépôt et d'en aviser leurs collègues. S'il s'avérait que plus d'un auteur dépose, la direction des bibliothèques fera la déduplication.

AU-0635-10 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2022-A0021-0635^e-681, 682

Le président du Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS), M. Dubois, fait un bref rapport. Depuis la dernière réunion du CAPS lors de laquelle le plan stratégique avait été adopté, aucune autre réunion n'a eu lieu. Le plan stratégique a été lancé le 25 novembre dernier. La prochaine réunion du Comité est prévue le 24 février, le vice-recteur à la communication et à la planification stratégique sera présent pour faire rapport des activités en cours en vue de la mise en œuvre de la planification stratégique.

Le secrétaire général mentionne qu'outre les deux rapports écrits déposés, soit celui du Comité de la recherche et du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, la présidente du Comité des différends, Mme Anne-Marie Boisvert, a fait part que le Comité a eu un dossier à l'étude cet automne et que les délibérations se poursuivent. Les autres comités ne se sont pas réunis depuis le dernier rapport.

AU-0635-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 mars 2022, à 14 heures.

AU-0635-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 14 h.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 14 mars 2022, délibération AU-0636-2